



AVIS AU PUBLIC

RÈGLEMENTS DE CIRCULATION TEMPORAIRES EN VIGUEUR

L'Administration communale de Stadtbredimus informe que les règlements de circulation temporaires suivants sont actuellement en vigueur sur le territoire de la Commune de Stadtbredimus :

Prolongation – Route barrée au croisement des rues « Strachen », « Montée de Vignes » et « Knupp », lieu-dit « Um Hintgen » – délibération du Collège échevinal du 9 octobre 2026

Du vendredi, 9 octobre 2026 à 16.00 heures au mardi, 13 octobre 2026 à 16.00 heures, le croisement des rues « Strachen », « Montée de Vignes » et « Knupp », au lieu-dit « Um Hintgen », entre Greiweidange et Stadtbredimus, est barré à toute circulation en raison de travaux de réfection du revêtement de la chaussée

Prolongation de la fermeture ponctuelle de la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus – délibération du Collège échevinal du 2 octobre 2026

À partir du samedi, 3 octobre 2026 à 8.00 heures jusqu'au vendredi, 16 octobre 2026 à 17.00 heures, la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus, à hauteur de l'immeuble N° 10, pourra être ponctuellement barrée à toute circulation en raison de travaux de montage d'un échafaudage et de rénovation.

La fermeture de la rue ne sera mise en place que pendant la durée strictement nécessaire à l'intervention du camion-grue.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a  – Route barrée

Route barrée au lieu-dit « Um Hintgen », entre Greiweidange et Stadtbredimus – délibération du Collège échevinal du 25 septembre 2026

Du mardi 6 octobre 2026 à 7.00 heures au vendredi 9 octobre 2026 à 16.00 heures, le croisement des rues « Strachen », « Montée de Vignes » et « Knupp », au lieu-dit « Um Hintgen », entre Greiweidange et Stadtbredimus, est barré à toute circulation en raison de travaux de réfection du revêtement de la chaussée.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a  – Route barrée.

Prolongation de la fermeture ponctuelle de la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus – délibération du Collège échevinal du 25 septembre 2026

À partir du samedi, 26 septembre 2026 à 8.00 heures jusqu'au vendredi, 02 octobre 2026 à 17.00 heures, la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus, à hauteur de l'immeuble

N° 10, pourra être ponctuellement barrée à toute circulation en raison de travaux de montage d'un échafaudage et de rénovation.

La fermeture de la rue ne sera mise en place que pendant la durée strictement nécessaire à l'intervention du camion-grue.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a  – Route barrée.

À l'occasion du semi-marathon « Route du Vin » – Route barrée de la rue « Route du vin » à Stadtbredimus – Délibération du Collège échevinal du 22 septembre 2026

Le dimanche, 27 septembre 2026, entre 6.00 heures et 12.00 heures, la « Route du Vin » (N10) à Stadtbredimus est barrée à toute circulation entre l'entrée de la localité, à hauteur du début de la rue « Wäistrooss », et le carrefour avec la rue « Dicksstrooss », en raison de l'organisation d'une course à pied.

Le carrefour entre la rue « Dicksstrooss » et la « Route du Vin » (N10) reste ouvert à la circulation pendant toute la durée de l'événement. Cette mesure est signalée au moyen des signaux C,2 « Route barrée ». C,2 – 

Route barrée ponctuelle de la rue "Lauthegaass" à Stadtbredimus – délibération du Collège échevinal du 15 septembre 2026

À partir du vendredi, 18 septembre 2026 à 8.00 heures jusqu'au vendredi, 25 septembre 2026 à 17.00 heures, la rue « Lauthegaass » à Stadtbredimus, à hauteur de l'immeuble N° 10, pourra être ponctuellement barrée à toute circulation en raison de travaux de montage d'un échafaudage et de rénovation.

La fermeture de la rue ne sera mise en place que pendant la durée strictement nécessaire à l'intervention du camion-grue.

Aucune fermeture de la rue n'est prévue pendant le week-end des 19 et 20 septembre 2026.

Cette réglementation est indiquée par le signal C,2a  – Route barrée.

Stadtbredimus, le 25/09/2026

Pour le collège des bourgmestre et

échevins,

WILGÉ

(s.)Robert BEISSEL

(s.)Marc

Bourgmestre

Secrétaire